



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du Grand Conseil

Le Bureau interparlementaire de coordination des Parlements a été créé

Institué par la CoParl (Convention intercantonale relative à la participation des Parlements cantonaux pour les conventions intercantionales), le Bureau interparlementaire de coordination a tenu sa séance constitutive à Lausanne le 17 février 2011 et porté à sa présidence, pour deux ans, la députée genevoise Elisabeth Chatelain.

Le Bureau interparlementaire de coordination (ci-après BIC) permettra d'assurer une meilleure coordination entre Parlements et d'optimiser la collaboration avec les Exécutifs, dans le cadre des collaborations intercantionales, toujours plus importantes et plus nombreuses ; on relèvera que, dans ce domaine, les cantons romands assument un rôle pionnier en Suisse.

La CoParl, est le texte qui a succédé à la Convention des conventions. Octroyant des droits supplémentaires aux Parlements dans le cadre des procédures intercantionales, elle est entrée en vigueur, pour les six cantons romands (Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud) avec effet au 1er janvier 2011. Cette convention permet notamment de mieux assurer les droits institutionnels des Parlements dans le cadre des commissions de contrôle des institutions et conventions intercantionales (HES-SO et HE-ARC, Convention scolaire romande, détention pénale, Gymnase intercantonal de la Broye, Hôpital intercantonal Riviera Chablais).

La CoParl institutionnalise la collaboration entre députés actifs en matière d'affaires extérieures ; pour ce faire a été créé le Bureau interparlementaire de coordination (BIC), qui compte un député par Parlement cantonal, soit Mmes et MM. Markus Bapst (FR), Elisabeth Chatelain (GE), Martial Courtet (JU), Marianne Guillaume-Gentil (NE), Laurent Wehrli (VD) et Aldo Resenterra (VS).

Lors de sa séance constitutive, tenue à Lausanne jeudi 17 février 2011 et présidée par le député Laurent Wehrli, le BIC a élu à sa présidence, pour deux ans, la députée Elisabeth Chatelain ; il a confié son secrétariat à celui du Grand Conseil de la République Canton de Genève, qui l'assurera en permanence et en coordination avec les services parlementaires des autres cantons. La vice-présidence sera désignée ultérieurement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 février 2011

Renseignements : Elisabeth Chatelain, députée (GE), 079 322 79 48

Marianne Guillaume-Gentil-Henry (NE), 078 911 36 74